

Groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Distr. générale
4 août 2023
Français
Original : anglais

Première session
Vienne, 24-28 juillet 2023

Rapport du groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

I. Introduction

1. À la 13^e séance plénière de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le 26 août 2022, les États parties ont adopté une décision visant à créer un groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité, chargé d'examiner et de formuler à l'intention du Comité préparatoire des recommandations quant aux mesures qui permettraient d'améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence, la conformité au principe de responsabilité, la coordination et la continuité du processus d'examen du Traité (NPT/CONF.2020/DEC.2).

2. Conformément à la décision publiée sous la cote [NPT/CONF.2020/DEC.2](#) et comme convenu par les États parties, le groupe de travail s'est réuni du 24 au 28 juillet 2023 à Vienne.

3. En conséquence, la première session du groupe de travail a été ouverte le 24 juillet par Chris King, Chef du Service des armes de destruction massive du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Il a également fait office de Secrétaire du groupe de travail.

4. Les 101 États parties au Traité ci-après ont participé aux travaux du groupe de travail à sa première session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin,



Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

II. Questions de fond et de procédure

A. Organisation des travaux

5. Les États parties sont convenus que le groupe de travail devrait être présidé par la personne qui avait assumé la présidence de la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026. À sa première séance, le 24 juillet, le groupe de travail a élu par acclamation Jarmo Viinanen (Finlande) à sa présidence.

6. Également à sa première séance, le 24 juillet, le groupe de travail a adopté l'ordre du jour ([NPT/CONF.2026/WG.I/1](#)), qui se lisait comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du (de la) Président(e).
3. Élection des Vice-Président(e)s.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Organisation des travaux.
6. Échange de vues sur les mesures qui permettraient d'améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence, la conformité au principe de responsabilité, la coordination et la continuité du processus d'examen du Traité.
7. Déclarations des organisations non gouvernementales.
8. Examen et adoption des recommandations du Groupe de travail au Comité préparatoire.
9. Questions diverses.

7. En outre, le groupe de travail a pris note du calendrier indicatif ([NPT/CONF.2026/WG.I/INF/3](#)), ainsi que de sa version résumée ([NPT/CONF.2026/WG.I/INF/4](#)).

8. Lors du débat sur l'organisation de ses travaux, le groupe de travail a pris les décisions suivantes :

a) **Élection du Bureau**

Le groupe de travail a décidé d'élire un Président et deux Vice-Présidents, issus des groupes régionaux du Traité (États d'Europe occidentale et autres États, États d'Europe orientale et États non alignés parties). À sa première séance, le 24 juillet, le groupe de travail a élu comme Vice-Présidents Arsen Omarov (Kazakhstan) du Groupe des États d'Europe orientale, et Jonelle John S. Domingo (Philippines) du Groupe des États non alignés parties.

b) **Méthodes de travail**

i) **Prise des décisions**

À sa première séance, le groupe de travail a noté que, conformément à la décision publiée sous la cote [NPT/CONF/2020/DEC.2](#), il fonctionnerait selon

le règlement intérieur de la dixième Conférence d'examen, qui serait appliqué *mutatis mutandis*.

ii) **Participation**

À sa première séance, le groupe de travail a décidé qu'il se réunirait à huis clos, sauf décision contraire prise par les États parties conformément au règlement intérieur, et que les représentantes et représentants des organisations régionales seraient autorisés à participer à ses séances, à soumettre des documents de travail et à faire des déclarations. Il a également décidé de mettre à la disposition des États parties des liens sécurisés d'interprétation simultanée en ligne pour permettre l'accès à distance à ses séances. Ces liens permettaient une participation passive aux séances, sans possibilité d'intervenir à distance ni d'interagir autrement avec les personnes qui participaient aux séances. Il a en outre décidé de consacrer une période de deux heures au cours de l'une de ses séances à la présentation d'exposés par des organisations non gouvernementales (ONG) sur ses travaux de fond, cette portion de séance devant être publique et diffusée sur le Web. Les États parties sont convenus que les ONG qui feraient des présentations lors de cette séance seraient sélectionnées conformément aux pratiques établies concernant la participation des ONG au cycle d'examen du Traité.

En conséquence, les organisations régionales suivantes étaient représentées en tant qu'observateurs : Forum des îles du Pacifique, Ligue des États arabes et Union européenne.

Ainsi, des représentants de six ONG ont assisté aux travaux du groupe de travail (voir [NPT/CONF.2026/WG.I/INF/5](#)).

Aucun État non partie au Traité n'a participé aux travaux du Groupe de travail en qualité d'observateur.

iii) **Langues de travail**

À sa première séance, le groupe de travail a décidé d'utiliser l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe comme langues de travail.

iv) **Comptes rendus et documents**

À sa première séance, le groupe de travail a décidé que seuls ses documents officiels seraient traduits, à savoir le règlement intérieur, l'ordre du jour et le rapport final de la session, que les documents de travail seraient distribués tels qu'ils ont été reçus et qu'aucun compte rendu analytique de séance ne serait établi.

v) **Débat général officiel et liste des orateurs et oratrices**

À sa première séance, le groupe de travail a décidé qu'il ne tiendrait pas de débat général officiel et qu'il n'établirait pas de liste des orateurs et oratrices.

9. Le groupe de travail a tenu neuf séances plénières.

10. La structure des débats était alignée sur le calendrier indicatif, qui prévoyait un temps égal pour l'examen des thèmes de l'efficacité, de l'efficience, de la transparence, de la conformité au principe de responsabilité, de la coordination et de la continuité du processus d'examen du Traité.

11. Le Président a présenté deux séries de recommandations, qui figurent dans les documents [NPT/CONF.2026/WG.I/CRP.2/Rev.1](#) et [NPT/CONF.2026/WG.I/DEC.2](#). Le groupe de travail a examiné ces recommandations, mais n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur leur adoption.

12. À sa troisième séance, le 25 juillet, le groupe de travail a entendu six déclarations d'ONG.

B. Documentation

13. À sa première session, le groupe de travail était saisi des documents suivants :

NPT/CONF.2026/WG.I/1	Ordre du jour provisoire
NPT/CONF.2026/WG.I/2	Rapport financier
NPT/CONF.2026/WG.I/3	Rapport du groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (WP.1)
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par la République tchèque au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par l'Égypte au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par le Canada au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par l'Union européenne au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par l'Autriche au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail par l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et la Suisse au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par l'Allemagne au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par les États-Unis d'Amérique au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (WP.2)
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par l'Indonésie au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par le Saint-Siège au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par la France au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Document de travail (publié tel qu'il a été reçu sur le site Web du groupe de travail)	Document de travail présenté par la Chine au groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2026/WG.I/INF/1/Rev.1	Informations destinées aux États parties, aux États observateurs et aux organisations intergouvernementales
NPT/CONF.2026/WG.I/INF/2/Rev.1	Informations destinées aux organisations non gouvernementales
NPT/CONF.2026/WG.I/INF/3	Calendrier indicatif
NPT/CONF.2026/WG.I/INF/4	Calendrier indicatif (résumé)
NPT/CONF.2026/WG.I/INF/5	Liste des organisations non gouvernementales.
NPT/CONF.2026/WG.I/INF/6	Liste des participantes et participants
NPT/CONF.2026/WG.I/CRP.1	Projets de décisions sur l'organisation des travaux du groupe de travail chargé de renforcer le processus d'examen du Traité
NPT/CONF.2026/WG.I/CRP.2/Rev.1	Projets de recommandations à l'intention du Comité préparatoire visant à améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité, la coordination et la continuité du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2026/WG.I/CRP.3	Projet de rapport du groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2026/WG.I/MISC.1	Liste provisoire des participantes et participants